

REGLEMENT

2014/2015

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET ANIMATIONS PERISCOLAIRES

Objectifs de l'accompagnement à la scolarité

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir aux cotés de l'Ecole , l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole , appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social .

L'enfant suit les cours d'accompagnement à la scolarité pour faire prioritairement ses devoirs (**l'enfant devra présenter obligatoirement son cahier de texte aux bénévoles responsables**) , apprendre ses leçons ou demander des conseils.

Ensuite, il pourra utiliser les technologies de l'information et de la communication notamment pour acquérir des méthodes , des approches , des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir .
(l'enfant pourra se détendre avec de la lecture , jeux d'éveil , informatique)

Discipline

En cas de comportement difficile , d'impolitesse ou d'indiscipline, des sanctions seront prises :

- 1 Avertissement écrit
- 2 Exclusion temporaire (3 jours)
- 3 Exclusion définitive

Assurances et responsabilités

A fournir obligatoirement une attestation d'assurance

La ville de Nogent décline toute responsabilité en cas de vol et d'accident survenus , indépendamment de toute faute de sa part , avant, pendant ou après les horaires de l'activité Elle décline également toute responsabilité si l'enfant quitte les locaux pendant l'activité.

Les parents devront vérifier que leur responsabilité "chef de famille, multirisques habitations ou assurance extra-scolaire", couvre bien les activités choisies et , le cas échéant, souscrire en complément une assurance individuelle accident (renseignez-vous auprès de votre assureur).

Information

Une sortie récréative aura lieu chaque trimestre pour les enfants inscrits à l'Accompagnement Scolaire et aux Animations .

Certaines activités étant payantes, une participation sera demandée.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

des goûters leur seront offerts au cours de l'année scolaire .

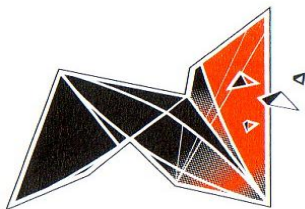
Attention

Ces activités encadrées par des personnes bénévoles et l'animateur municipal sont sous la responsabilité civile des parents.

La ville de Nogent se réserve le droit de modifier les horaires et les programmes.

Nogent le..... Signature.....

(A fournir avec la fiche d'inscription)



VILLE DE NOGENT ⁵²



FICHE D'INSCRIPTION

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) M OU Mme.....

Responsable légal(e) de l'enfant :

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse

Date de naissance.....

Sexe.....

Classe.....

Nom de l'enseignant.....

Personnes à prévenir en cas de problème.....

Tél. personnel et professionnel.....

Nom du médecin de famille.....

**Autorise mon enfant à participer à l'Accompagnement Scolaire
2014/2015 et aux Animations**

**LUNDI de 16h45 à 18h00 La Maison Communale
Nogent-le-Bas**

**Je l'autorise également (oui / non) après accord de l'intervenant à quitter
la séance avant l'heure.**

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et y souscris
au nom de mon enfant.**

Le responsable sera alors déchargé de toute responsabilité.

Fait à Nogent le

Signature